

Charte d'utilisation

Contenu

1. Horaire et calendrier d'ouverture	1
2. Inscription au Catalyseur	2
2.1. Inscription.....	2
2.2. Documents à fournir	2
2.3. Titres d'accès.....	2
2.4. Services.....	3
2.5. Demandes d'accompagnement, formations, besoins spécifiques	3
2.6. Événements.....	3
2.7. Désinscription.....	4
3. Mode d'emploi du Catalyseur	4
3.1. Tenue et comportement	4
3.2. Coin cuisine et nourriture.....	5
3.3. Surveillance et contrôle.....	5
3.4. Prêt de salle et matériel	5
3.5. Outils bureautiques et utilisation du réseau	6
4. Confidentialité et propriété intellectuelle.....	6
5. Modification de la charte	7

1. Horaire et calendrier d'ouverture

L'espace sera ouvert de **8h00 à 22h00** du lundi au vendredi. Pour d'autres horaires, nous consulter.

Une permanence du personnel est assurée de 9h00 à 18h00.

De manière générale, les horaires et calendrier d'ouverture du Catalyseur sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage et sur le site web du Catalyseur.

2. Inscription au Catalyseur

2.1. Inscription

L'inscription au Catalyseur est limitée à tout individu ou groupe d'individus porteurs d'un projet d'entrepreneuriat ou d'innovation et enregistrés comme :

- Étudiants membres d'un établissement de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (v. site de l'UFTMiP).
- Salariés de l'un des établissements fondateurs du Catalyseur (v. site du Catalyseur).
- Lycéens selon la place disponible.

Cette inscription est gratuite et valable sur l'année universitaire (du 1^{er} septembre au 31 août) sur présentation de justificatifs (carte de lycéen, étudiant, professionnelle ou d'identité).

Tout porteur de projet inscrit au Catalyseur s'engage à respecter le règlement intérieur du bâtiment d'accueil, les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la législation en vigueur pour les établissements accueillant du public.

2.2. Documents à fournir

Chaque année, le porteur de projet s'engage à fournir les papiers suivants :

- Document présentant son projet (si étudiant dans le cadre de PEPITE ECRIN, dossier national).
- Fiche de présentation des membres de l'équipe projet.

2.3. Titres d'accès

Dans la période de transition sans badge d'accès, tout utilisateur du tiers-lieu s'engage à s'inscrire sur le cahier des entrées-sorties mis à disposition dans le lieu en y apposant son Nom, Prénom, Heure d'arrivée, Heure de Départ et Visa. Tout manquement à cette règle pourra être soumis à des sanctions.

Carte ou badge sont obligatoires pour accéder au Catalyseur. Ils sont strictement personnels et leur usage entraîne la responsabilité de leur titulaire. L'utilisateur qui prête sa carte ou son badge s'expose à des sanctions. Sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du Catalyseur pour un non étudiant et le passage devant la commission disciplinaire de l'établissement pour un étudiant.

Toute perte ou vol doit être signalé immédiatement, de façon à rendre inopérante son utilisation par un usager non autorisé.

Le remplacement de la carte d'accès en cas de perte ou de vol est payant.

2.4. Services

L'inscription au Catalyseur donne accès à tous ces services, à savoir :

- La domiciliation dans l'espace de co-working du bâtiment U4.
- L'ensemble du matériel dont la liste détaillée est fournie par le responsable du Catalyseur
- La mise à disposition de salles de réunions sur réservation préalable.
- La mise à disposition d'espaces de communication (panneaux d'affichage, points d'informations).
- La mise à disposition de 500 photocopies ou impressions noir & blanc, et 50 photocopies ou impressions couleurs.
- La mise à disposition d'une boîte à lettre.
- L'utilisation du matériel informatique du Catalyseur.
- L'accès à internet par réseau filaire ou WiFi.
- L'accès aux informations du Catalyseur et du SCUIO-IP de l'Université Paul Sabatier (UPS) tels que fonds documentaire, bibliographique...
- L'accès à des informations pour gérer au mieux son projet.
- L'accès aux ateliers organisés par le Catalyseur sous réserve de place disponible.
- L'accès au Campus Fab de l'UPS et au Fabric'INSA de l'INSA sous réserve de places disponibles.

2.5. Demandes d'accompagnement, formations, besoins spécifiques

La participation aux ateliers est gratuite.

Une inscription préalable est tout de même nécessaire afin de prévoir le nombre de participants.

L'accès aux formations et à un accompagnement spécifique se font sur demande auprès du Coordinateur à nicolas.delcey@univ-tlse3.fr - 05.61.55.85.48.

Toutes les demandes concernant les spécificités techniques liées à l'occupation du bâtiment et à l'utilisation du matériel doivent être adressées à contact.catalyseur@univ-tlse3.fr - 05.61.55.85.48.

2.6. Événements

Pour tout renseignement ou toute contribution, merci de contacter le Catalyseur à contact.catalyseur@univ-tlse3.fr - 05.61.55.85.48.

2.7. Désinscription

La qualité d'inscrit au Catalyseur se perd par radiation pour les motifs suivants :

- Calomnie ou diffamation envers les tiers.
- Dégradation du matériel du Catalyseur ou des autres résidents.
- Vol de matériel.
- Non-respect du règlement intérieur et du règlement du bâtiment.
- Usage illégal de l'accès à internet
- Toute infraction non recensée dans la présente charte fera l'objet d'une discussion en conseil de direction du Catalyseur.

Les pénalités encourues en cas d'infraction à la charte ainsi qu'au règlement intérieur du bâtiment peuvent aller de l'interdiction d'accès au Catalyseur ou un dépôt de plainte.

3. Mode d'emploi du Catalyseur

3.1. Tenue et comportement

Les usagers sont invités à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Il faut :

- Respecter les lieux et le matériel, nettoyer impérativement après soi,
- Utiliser les ressources partagées (cafetière, bouilloire, imprimante, paperboard et vidéoprojecteur) de façon raisonnable,
- Respecter les besoins de calme d'autrui,
- Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace de co-working,
- Fermer entièrement stores, fenêtres portes et lumières quand on part en dernier,
- S'inscrire sur le cahier de bord à l'entrée et à la sortie ou utiliser le badge d'accès.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Catalyseur.

Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre membre est dérangement, le lui signaler poliment ; être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence des usagers.

Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour écouter de la musique ainsi que vos vidéos.

Vérifiez à l'avance si votre activité respectera les règles et chartes du co-working. Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace.

3.2. Coin cuisine et nourriture

Veillez :

- Ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres usagers,
- Bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu ou manipulé de la nourriture (tables et sol),
- Faire la vaisselle au fur et à mesure ; ne pas entreposer de vaisselle sale. Ranger la vaisselle propre et sèche.

3.3. Surveillance et contrôle

Le personnel du Catalyseur est chargé d'assurer la surveillance des salles et le contrôle des services et des accès. À sa demande, les usagers doivent présenter leur carte d'étudiant, d'accès ou une pièce d'identité. Le personnel qui contrôle l'accès aux salles est également en droit d'inviter les usagers à lui présenter leurs sacs ouverts.

En cas de refus, il est fait appel au personnel de la sécurité qui prendra les mesures qui s'imposent.

Le personnel du Catalyseur est habilité à faire aux usagers les observations nécessaires au respect du règlement. Les usagers doivent se conformer aux instructions du personnel du Catalyseur. En cas de refus de respecter les indications du personnel ou attitude incorrecte, un rapport sera établi à destination de la direction du Catalyseur. L'utilisateur pourra immédiatement être expulsé du Catalyseur et être exclu pendant une certaine durée.

3.4. Prêt de salle et matériel

Les mises à disposition de salle et de matériel sont destinées en priorité aux étudiants possédant le statut étudiants-entrepreneurs.

Le matériel étiqueté FabSpace 2.0 est destiné en priorité aux projets s'inscrivant dans le cadre de ce projet.

Certains matériels sont soumis à caution.

Pour toute demande de salle, le porteur de projet prendra soin de remplir un formulaire sur simple demande à l'accueil et rendre le document 3 jours à l'avance.

3.5. Outils bureautiques et utilisation du réseau

Le Catalyseur fournit un accès filaire et wifi au réseau de l'Université. L'utilisation des postes informatiques et du réseau sont soumises au respect de **la charte informatique des établissements qui hébergent le Catalyseur (INSA Toulouse, Université Paul Sabatier...)**.

Les usagers s'engagent à respecter la charte informatique présente sur la page web suivante :

<http://www.univ-tlse3.fr/s-inscrire/reglement-interieur-et-chartes-581842.kjsp?RH=1181046850877>

Bien entendu, pour plus de renseignements sur le fonctionnement du Catalyseur, n'hésitez pas à poster vos questions lors des permanences d'accueil du Catalyseur (horaire disponible sur internet), en vous rendant au premier étage du bâtiment U4, bureau 149 ou en vous renseignant par téléphone au 05.61.55.85.48.

4. Confidentialité et propriété intellectuelle

Les usagers sont dûment informés, - et le reconnaissent - que la direction du Catalyseur ne garantit pas la confidentialité des informations échangées dans l'espace de co-working.

L'équipe du Catalyseur recommande aux usagers de prendre toutes les mesures qu'ils jugent opportunes pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle, préalablement à leur utilisation de l'espace de co-working.

Il est rappelé aux usagers que toutes les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui ne font pas l'objet de tels droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public.

En ce qui concerne les développements logiciels, les candidats conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre du concours, ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

Ils autorisent toutefois la direction du Catalyseur à exploiter aux seules fins de promotion du dispositif et des usagers des extraits de ces projets, sous une forme qui fera l'objet d'une concertation entre le porteur de projet et la direction du Catalyseur, par exemple sous forme de copie d'écran, d'accès limités aux prototypes à des fins non commerciales ou toute autre forme définie d'un commun accord afin de permettre une bonne communication sur les résultats des

projets faits au sein du Catalyseur, sans affecter la propriété et l'exclusivité de l'exploitation commerciale conservée par les porteurs de projet.

5. Modification de la charte

Cette charte d'utilisation est établie par le Catalyseur, gestionnaire de l'espace de co-working

Elle pourra être modifiée en cours d'année. Les usagers du Catalyseur seront informés des éventuelles modifications par voie d'affichage et par courrier électronique. Ils pourront également formuler toute observation visant à l'amélioration de la vie dans le Catalyseur.

En signant cette charte, vous confirmez avoir pris connaissance des règles régissant l'utilisation du Catalyseur et vous engagez à les respecter.

Date et signature